EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

MARCHE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES POUR LA ZAC DU CARRE JAUDE II

La Commission d'Appel d'Offres du 5 mai 2008 a attribué deux marchés pour les fouilles archéologiques préventives de la ZAC du CARRE JAUDE II:

- un lot fouilles archéologiques attribué à l'INRAP (Institut National de Recherche Archéologique Préventive) pour un montant de 530 801,46 €HT
- un lot terrassement attribué à la société FOREZIENNE D'ENTREPRISES pour un montant de 392 922,00 €HT.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2008, vous avez autorisé la signature de ces marchés.

Or, le cahier des charges d'une consultation de fouilles archéologiques préventives présente la particularité de contenir « un cahier des charges scientifiques pour une opération de fouille archéologique préventive ». Ce document est rédigé par le Service d'Archéologie Régional de la DRAC Auvergne.
Les offres qui ont été présentées à la Commission d'appel d'offres avaient été jugées techniquement conformes par les services de la SEAu, mais le Service d'Archéologie Régional a considéré, postérieurement à la réunion de la CAO, que la valeur scientifique de l'offre retenue n'était pas conforme au cahier des charges. L'arrêté d'autorisation de démarrage des fouilles archéologiques préventives, indispensable à l'engagement de ces fouilles n'a donc pas été délivré.

Aucun marché n'ayant été notifié, la procédure de négociation a été réengagée avec les deux candidats en présence : EVEHA et l'INRAP, sur la base d'un ajustement plus rigoureux aux exigences scientifiques du cahier des charges.

Les services compétents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ont donné un avis favorable à la conformité scientifique de la nouvelle offre présentée par l'INRAP.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 27 octobre 2008, a décidé d'attribuer le lot fouilles archéologiques préventives à l'INRAP pour un montant de 879 020,34 €HT.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué à signer ce marché avec l'entreprise retenue.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT